

Programme européen MED-URBS - Aide à la définition d'une politique des transports publics urbains dans les villes de TEL-AVIV (Israël) et GAZA (Territoires Autonomes Palestiniens) Convention à passer avec la Communauté Européenne

M. l'Adjoint JUSSIAUX, Rapporteur : Les politiques de transports urbains constituent aujourd'hui un souci majeur commun aux collectivités locales. Face à ce problème, les villes européennes réagissent.

Bien que plus récemment que dans l'Union Européenne, les villes des Pays du Tour de la Méditerranée (PTM) sont également confrontées à ces questions avec une acuité à la mesure de la vitesse du développement que ces pays connaissent.

C'est en particulier le cas des villes de TEL-AVIV et de GAZA, bien qu'elles connaissent des situations différentes :

- TEL-AVIV possède depuis des années un réseau de bus et entreprend actuellement une réflexion globale sur sa politique de transports publics urbains et en particulier sur le développement d'un système de transport en site propre de type métro ou tramway

- dans le cas de GAZA, tout reste à faire. La Municipalité est consciente de l'enjeu que représentent les déplacements dans une ville en pleine restructuration.

A partir de l'expérience et du savoir-faire des villes de BESANÇON (F), ERLANGER (D), LEICESTER (GB), et la communauté urbaine de STRASBOURG (F), l'objectif du projet, **soutenu par la Communauté Européenne**, est d'apporter aux villes de GAZA et TEL-AVIV les éléments de méthode, de réflexion, de savoir-faire nécessaires à la définition de leur politique de transport public.

Le programme prévoit :

- analyse de la situation à GAZA et TEL-AVIV (Missions des villes européennes),
- échange d'expériences concrets, identification d'outils méthodologiques et d'orientations techniques adaptés à GAZA et TEL-AVIV (sessions de travail communes),
- apprentissage par les personnels des villes de TEL-AVIV et de GAZA des méthodes et outils utilisés dans les villes de l'Union Européenne (stages dans les villes de l'Union Européenne).

La Ville de Besançon a été désignée comme chef de projet.

A ce titre, il lui appartient d'établir la convention à passer avec la Commission Européenne ainsi qu'avec les autres villes partenaires.

Le montant total du projet s'élève à **290 894 écus**, la contribution de l'Union Européenne s'élevant à 80 %, soit **232 714 écus**.

Les villes participeront à hauteur de 22,5 % sauf Gaza et Tel-Aviv qui supporteront 5 % des dépenses.

La Ville de Besançon percevra la subvention de l'Union Européenne et la reversera ensuite selon les mêmes pourcentages aux villes partenaires.

La participation définitive de la Ville de Besançon, soit 13 000 écus (correspondant à environ 90 000 F) serait financée par des crédits inscrits au budget 1995, au chapitre 905.1/132.508.35000.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer la convention à passer avec la Commission Européenne ainsi que celles à passer avec les villes-partenaires

- à inscrire la subvention accordée, dès notification de la décision attributive :

. en recettes au chapitre 905.1.1057.508.35000, 232 714 écus, soit 1 605 000 F

- à la réaffecter :

. en dépenses au chapitre 905.1/1057.508.35000, 180 354 écus, soit 1 245 000 F

- à lancer les éventuelles consultations, à signer les marchés ou factures à intervenir, ainsi que le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète du projet, et ceci dans la limite des crédits disponibles.

M. NACHIN : Je m'abstiendrai sur ce projet. Je voudrais savoir si les responsables de Tel Aviv ou de Gaza vont venir voir à Besançon comment on se déplace et notamment les rues transformées en voie rapide, avenue de l'Helvétie, rue de la Cassotte, les 500 bus qui passent dans la rue de la Préfecture, le stationnement sur les trottoirs ! Monsieur le Maire, vous aviez pris des initiatives il y a quelque temps. Force est de constater que finalement c'est comme avant, c'est-à-dire que le stationnement est toujours aussi important sur les trottoirs de jour comme de nuit et particulièrement au centre-ville. Et puis bien entendu, leur demander de venir voir le fameux projet de voie de desserte et de contournement, cela peut les intéresser.

M. LE MAIRE : Vous alliez l'oublier, effectivement.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais faire quelques remarques mais pas de cet ordre-là.

Je me pose une question qui, je pense n'est pas du ressort de cette assemblée ; il me paraît étonnant que la Ville de Besançon perçoive la subvention globale de l'Union Européenne et la redistribue elle-même, ce serait plus logique que l'Europe l'attribue directement. C'est ma première remarque. La deuxième me pose beaucoup plus de questions ; je me demande pourquoi, dans ce programme européen villes du Sud, enfin je ne sais pas si on peut l'appeler comme cela, on met Tel Aviv et à Gaza au même rang car l'état des transports est absolument différent à Tel Aviv et Gaza qui vient de subir 27 ans d'occupation israélienne, il faut quand même le rappeler, et je ne comprends pas pourquoi Tel Aviv ne participera qu'à la même hauteur que Gaza alors que ses moyens financiers ne sont certainement pas ceux d'une ville comme Gaza. Je crois qu'il faut bien replacer cela dans le contexte international et même si ce projet n'est pas local, on a quand même un droit de regard sur un projet comme celui-là puisqu'on le cofinance. Gaza appartient quand même à ces territoires occupés qui ont fait l'objet des accords d'Oslo, accords bafoués par Israël qui continue à implanter des colonies sur les territoires occupés. Je pense qu'il faut être vigilant. Je crois que c'est extrêmement important de permettre une coopération entre deux villes comme Tel Aviv et Gaza et surtout avec des villes d'Europe du Nord mais il ne faudrait pas que cela installe une dépendance économique entre Gaza et Tel Aviv parce que je crois qu'au contraire, il faut viser à plus grande indépendance économique pour avoir une indépendance politique aussi. C'est ce à quoi les territoires occupés doivent parvenir et je crois qu'il faut être très vigilant. Il me semble important de le rappeler puisqu'on cofinance ce projet.

M. LE MAIRE : Tout cela ne nous a pas échappé. Il faut dire que Gaza et Tel Aviv s'étaient mises d'accord au départ pour, en commun, réfléchir sur le problème des transports, de réseaux, etc. bien que les deux villes ne soient pas du tout au même niveau et ensuite, c'est ensemble qu'elles se sont tournées vers la Communauté Européenne qui exige un chef de projet pour avoir la subvention européenne. En aucun cas il ne s'agit pour nous d'intervenir dans ces deux villes mais au contraire de montrer l'expérience de ces différentes villes du Nord de l'Europe, d'expliquer notre savoir-faire, de réfléchir sur les méthodes, de former peut-être un certain nombre de personnes. Cela s'arrête là pour l'instant.

Mme FOLSCHWEILLER : Ce qui est surprenant, c'est que Tel Aviv finance au même niveau que Gaza et pas au même niveau que les villes européennes du Nord.

M. LE MAIRE : Tel Aviv et Gaza se sont entendues pour participer à hauteur de 5 % chacune. De toute façon, je crois que c'est une bonne expérience de coopération avec effectivement deux villes de nature très différente.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement savoir Monsieur le Maire qui va, dans la ville, s'occuper de cette question de convention avec Tel Aviv et Gaza. Est-ce que ce sont des personnels de la Ville en propre ou d'autres personnes ?

M. LE MAIRE : Ce sont nos Services Techniques.

M. BAS : Juste un mot Monsieur le Maire parce que régulièrement on vote de nouveaux programmes qui sont cofinancés par la Communauté Européenne. Je crois qu'on fait un programme d'échanges d'expériences sur la gestion de déchets avec l'Italie et l'Espace, de l'éclairage public en Pologne et d'autres activités. Il n'est pas du tout question dans mon esprit de m'y opposer, bien au contraire. Je voudrais simplement savoir s'il y a une philosophie globale dans cette politique communautaire. Il ne s'agit pas là en l'occurrence de coopération décentralisée qui doit être considérée comme étant effectivement une action gratuite et désintéressée.

Là, il s'agit tout de même de programmes cofinancés par la Communauté ayant une vocation d'aménagement économique. Est-ce qu'il y a du côté de la Municipalité, par les services qui sont concernés, par également les Adjoints qui sont impliqués dans l'un ou l'autre de ces programmes, une volonté d'accompagnement de la Ville avec d'éventuelles retombées à caractère peut-être économique ou à caractère culturel ou un caractère de rayonnement de la Municipalité de Besançon ? Je crois qu'à l'occasion, il serait intéressant peut-être d'en parler pour voir quelles sont la cohérence et la philosophie globale de ces actions menées à partir de cofinancements communautaires.

M. LE MAIRE : C'est Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui a un peu initié toutes ces actions en direction de la Communauté Européenne et des autres villes.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Cela concerne un certain nombre de secteurs techniques différents, mais c'est surtout dans les domaines de l'énergie, des déchets et des transports que s'est porté l'ensemble des coopérations. Je crois qu'il y a deux objectifs très précis, le premier et je crois que cela concerne l'ensemble des villes moyennes d'Europe, c'est permettre à toutes les villes moyennes, et en particulier à Besançon, de participer à un travail de recherche sur tout ce qu'on peut appeler le génie urbain car toute ville moyenne française ou européenne n'a pas forcément des services de prospectives. L'ensemble de ces programmes et le fait que Besançon y participe permet à nos services techniques, en matière de génie urbain en particulier, d'être au cœur même d'un véritable travail de prospective et de recherche et cela est vraiment très important. Je ne pense pas que le Directeur des Services Techniques me démentira sur ce point-là. Nous n'aurions pas les moyens de le faire seuls, c'est la première chose. La deuxième chose qu'il ne faut pas se cacher, c'est que cela permet réellement à Besançon de se positionner au niveau européen comme une ville qui peut se donner les moyens d'évoluer fortement

malgré ce qui a pu être dit ce soir, donc se doter de services techniques formés et d'une ville capable de prendre en charge complètement un certain nombre de dossiers en particulier d'environnement et d'urbanisme. Pour ce faire, nous avons mis en place une association qui s'appelle Energie Cités qui nous permet de coordonner avec 25 villes européennes tout ce travail de prospective et de positionnement et c'est quelque chose qui est relativement important pour Besançon.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.